



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Comité Migration sur les droits des personnes migrantes
Migration Committee on the Rights of Migrants

Accès des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile aux droits fondamentaux.
Access to fundamental rights for migrants, refugees and asylum seekers.

VISITE - MISSION EN GRÈCE (21-22-23 NOVEMBRE 2022)

Remarques et réflexions
émises au cours des rencontres et visites sur le terrain

Les remarques et réflexions émises ci-dessous sont issues des deux tables rondes qui ont été organisées à Athènes les 21 et 22 novembre dans les locaux de l'ONG hôte « The Smile of the Child », des visites effectuées aux centres d'accueil à Athènes, Kavala et Thessalonique les 22 et 23 novembre 2022 et des rencontres avec les représentants de l'OIM et de l'UNHCR basés à Athènes.

Les remarques sont ici retransmises directement, simplement regroupées en fonction des objectifs du Comité à savoir l'accès des OING aux personnes migrantes, réfugiées et demandeurs d'asile et l'accès des migrants à leurs droits fondamentaux (sécurité, santé et éducation).

° Ces remarques et réflexions vont permettre aux Comité

- *d'enrichir ses analyses et la première version du texte de la recommandation à faire valider lors de la prochaine Assemblée Générale de la Conférence des OING ;*
- *d'élargir les problématiques liées à la migration pour définir d'éventuels nouveaux objectifs à atteindre dans les mois qui viennent ;*
- *de nourrir les contacts noués avec les différents organes du Conseil de l'Europe (la Déléguée Spéciale de la secrétaire Générale pour les migrants et les réfugiés, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des Pouvoir Locaux et Régionaux...).*

REMARQUES GENERALES

- Les échanges et visites de terrain ont démontré que c'est dans les petites structures que l'on travaille le mieux. La solution proviendrait alors d'un réseau de petites structures plutôt que dans un système vertical de « ups and downs ».
- Il apparaît essentiel de discuter et de partager des **exemples de bonnes pratiques** → amplifier les programmes qui existent et qui fonctionnent.
- Une interconnexion entre les organisations travaillant sur la migration est nécessaire.
- Une continuité des politiques migratoires est indispensable pour être efficace.

- Ce n'est pas seulement aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile de fournir des efforts envers la société mais aussi à la société elle-même en pensant leur bonne intégration dans une dimension accueillante.
- Un intérêt plus prononcé doit être mis sur les jeunes en transition vers l'âge adulte (17-18 ans) → Des politiques spéciales d'accompagnement de ces jeunes mineurs isolés doivent être prévues.
- L'instabilité des politiques nationales qui ne sont pas pensées comme des solutions de long-terme est à déplorer (*exemple du programme Grec ESTIA qui se termine à la fin de cette année 2022 et entraîne avec lui la fin du programme HELIOS de l'OIM*).
- Le problème d'enregistrement des populations migrantes, réfugiées et demandeurs d'asile, notamment pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA), représente un véritable obstacle : il est nécessaire de rassurer ces populations sur le caractère non contraignant de ces enregistrements en mettant en place des politiques qui ne serait pas des politiques de suivi/traçage mais de renseignements en vue de mieux aborder les problématiques propres à ces individus.
- Il est nécessaire d'inclure les projets et programmes en lien avec la migration dans les collectivités locales et les municipalités. Lorsque c'est le cas et que la coordination des projets se déroule correctement ces projets apportent des bénéfices et des points positifs indéniables aux communautés locales.
- Des inquiétudes quant à la diminution des mouvements de solidarité envers les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile sont notables et inquiètent les ONG.
- La population locale (grecque) est elle-même paralysée par la pauvreté notamment économique (on note une diminution des capacités d'accueil de 30 à 40 %). Cette fatigue politique et mentale se ressent ainsi dans les politiques migratoires.

AXE 1 : ACCÈS DES ONGS AUX POPULATIONS MIGRANTES, RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

ACCÈS AUX CAMPS ET AUX POPULATIONS VULNÉRABLES

- L'accès des ONGs aux populations migrantes, réfugiées et demandeurs d'asile ainsi qu'aux lieux où ces populations se trouvent doit impérativement être facilité. Les ONGs sont prêtes à établir davantage de contacts avec les autorités mais force est de constater que les décisions sont (trop) souvent prises de manière arbitraire. Si l'existence d'un registre officiel est en soi utile, une telle pratique présente le risque d'être facilement instrumentalisée pour restreindre la liberté d'action des ONGs. *En Grèce comme dans d'autres pays les ONGs ont une obligation d'inscription sur une liste nationale pour avoir accès aux camps.*
- Les camps et espaces de restriction de liberté pour les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile sont souvent situés dans des zones reculées, peu voire non desservies et difficile d'accès, éloignées du centre-ville et donc des services qu'il propose. Les ONGs ne peuvent de fait pas apporter tous les services dont elles disposent.
- L'accès des ONGs aux MNA est rendu difficile, ce qui constitue un obstacle majeur au droit des enfants à une protection accrue du fait de leur vulnérabilité tout en diminuant également la capacité de la société civile à surveiller le traitement des réfugiés, migrants et demandeurs d'asile.

- Il existe un réel problème d'invisibilité pour de nombreux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, notamment dans les zones urbaines (comme cela a pu être observé à Athènes et Thessalonique).
- Les conditions de travail, l'impression d'être dans une impasse, induisent une certaine détresse, un découragement chez les bénévoles et les salariés des ONGs comme chez les travailleurs sociaux.

CRIMINALISATION DES ONGS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Les ONG qui documentent les cas de violation de droits de l'Homme et les portent devant la CEDH sont ciblées et criminalisées notamment du fait de politiques migratoires nationales restrictives¹.
- L'instrumentalisation d'un registre national des ONGs permet à l'État d'exercer un contrôle sur les ONG. Les autorités peuvent décider de supprimer certaines ONG du registre, ce qui est préjudiciable pour les migrants à court terme. Il est donc nécessaire de mieux encadrer ces registres.
- Les ONGs pour le droit des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile travaillent dans un environnement où la rhétorique migratoire au niveau politique est trop souvent présentée de manière négative. De nombreuses barrières sont mises en place. La situation est encore plus difficile pour les ONGs qui travaillent dans les camps.
- La liberté d'expression sur les problématiques migratoires du fait des connotations négatives sur le sujet n'est pas toujours effective, une autocensure peut également apparaître dans certaines circonstances.
- Les conditions de travail pour des membres des ONGs sont extrêmement difficiles ; en conséquence directe, les parcours d'intégration des migrants sont d'autant plus compliqués.

AXE 2 : ACCÈS DES MIGRANTS, RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE À LEURS DROITS

Il existe une interconnexion entre les points mentionnés ci-dessous (sécurité, éducation et santé) et la question pertinente en la matière est de savoir ce qu'il advient de faire avec ces réflexions et comment mettre en place des politiques transversales.

Les points évoqués démontrent un système dysfonctionnel puisque les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile n'ont ni le choix ni l'argent pour accéder aux outils qui leur sont proposés ni même pour accéder à leurs droits. De plus, il n'y a que peu de moyens efficaces de mettre en avant la vulnérabilité de certaines personnes.

Par ailleurs il convient de ne pas oublier que les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ont des besoins spécifiques correspondant à leur situation particulière qui doivent être approchés de la bonne manière.

SÉCURITÉ

Dans le contexte de la migration, lorsque l'on évoque la notion de sécurité, il s'agit non seulement de la stabilité et de la sécurité de nos sociétés, mais surtout de la protection des personnes migrantes, réfugiées et demandeurs d'asile !

¹ Voir la décision ministérielle 10616/2020 grecque sur les ONG – [rapport du conseil d'experts](#)

- Le sentiment de sécurité est essentiel à l'intégration et au bon développement des personnes.
- Il est important d'assurer la sécurité dans les camps car les femmes et enfants sont souvent les victimes d'abus. Par exemple, dans les camps, il n'y a pas de serrures sur les portes, ce qui rend les personnes (les femmes) vulnérables face aux cas de violences sexuelles.
- Le manque de sécurité dans les camps a des conséquences négatives sur la santé mentale des personnes qui y sont hébergées. Elles sont confrontées à des situations de violence physique, de violence de genre, de violence sexuelle... La dignité et l'intégrité des personnes sont mises à mal.
- D'un point de vue législatif la définition de « pays sûr » ne correspond pas à la réalité du terrain.
- Un système d'accueil inadapté conduit trop souvent à l'obligation d'adoption de comportements illégaux de la part des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile du fait du manque de sécurité : les MNA se déplacent très souvent vers d'autres pays ; il est donc nécessaire pour les protéger de les convaincre de rester dans leur pays d'arrivée afin de leur assurer un meilleur suivi et de faciliter le regroupement familial.
- Un logement décent est la clé de l'accès à la sécurité.
- La peur de l'arrestation et les dangers du camp sont des problématiques sécuritaires communes à l'ensemble de ces populations.
- La problématique des risques de trafics et d'exploitations des êtres humains, notamment des MNA est réelle et demande une attention particulière.

SANTÉ

SANTÉ MENTALE :

- Une santé mentale déficiente est un obstacle à la poursuite des cours de langues et à la motivation de s'intégrer dans la société.
- Les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile se retrouvent souvent dans des conditions de vie humiliantes engendrées par des politiques migratoires qui peuvent être criminalisantes et restrictives.
- La santé mentale est directement liée au bien-être et à la santé physique des personnes.
- Le rôle thérapeutique des ONGs est avéré : tous les êtres humains qui sont dans une situation critique ont besoin de parler. Une mauvaise santé mentale empêche les personnes de s'exprimer comme elles le voudraient.
- L'impossibilité de communiquer librement, sans espace intime, est un facteur aggravant.
- Il est difficile pour les personnes LGBTQ+ d'avoir la possibilité d'exprimer leur sentiment de discrimination en raison des troubles post-traumatiques.

INTÉGRITÉ PHYSIQUE :

- La question de l'accès aux services de santé est essentielle → problème de l'accès à un numéro de sécurité sociale sans lequel il est difficile voire impossible d'accéder à certains soins de base. Des solutions existent pour ces populations particulières mais les délais d'accès aux rendez-vous sont souvent très longs.
- Il existe un réel danger de l'augmentation de la prostitution et de la non-répertoriations des personnes porteuses de MST/IST.

- Le manque de présence permanente de médecins et psychologues au sein des camps est criant.
- On note également une difficulté grandissante dans l'accès des personnes migrantes, réfugiées et demandeurs d'asile à une alimentation suffisante ainsi que l'émergence de trafics en la matière.

ÉDUCATION & INTÉGRATION

- Une intégration réussie repose sur une approche holistique, sur la base de plusieurs points nécessaires : une bonne connaissance de la langue, l'accès à un logement sécurisé et décent, la connaissance de la culture et de la vie quotidienne du pays d'accueil, un accompagnement dans la recherche d'un emploi, un système d'éducation incluant les enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que des systèmes de garde pour les parents.
- L'accès à la citoyenneté pour les réfugiés est loin d'être facilitée !
- Problème de l'illettrisme et de l'alphabétisation : nécessité de mettre les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile à l'aise avec leurs difficultés scolaires en les intégrant dans des programmes éducatifs qui leur sont adaptés : l'absence de services adaptés entraîne une déscolarisation et une sortie du système éducatif.
- L'instabilité du personnel travaillant dans ces structures est également un facteur rendant plus difficile le rattachement durable des bénéficiaires aux programmes éducatifs.
- Les conditions de détention dans les camps sont trop souvent contre-productives pour le but recherché.
- Les programmes nationaux mis en place apparaissent souvent peu fonctionnels, peu compréhensifs et inadaptés au nombre de demandes (*exemple de la plateforme grecque de demande de RDV pour les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile avec un avocat*).
- Intégration : beaucoup de problèmes sont répertoriés concernant l'accès à l'emploi (étape décisive dans le processus d'intégration) en raison du retard de la procédure de demande d'asile. Les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile n'ont pas facilement accès à leurs droits sociaux et ne peuvent pas travailler correctement, avoir un appartement, etc.
- En général des efforts sont faits pour permettre aux enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile d'avoir accès à des cours de langues. A noter que, même si ce n'est pas la règle, des cas de racisme envers eux existent dans les écoles.
- Des besoins de traducteurs dans les structures ayant contact avec les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile se font jour de plus en plus.
- Il existe un réel danger de l'exploitation des travailleurs qui sont payés en dessous du minimum légal et évoluent dans des conditions de travail difficiles.
- Le problème de la difficulté d'accès aux structures éducatives reste réel.
- La continuité de l'apprentissage de la culture et de la langue d'origine est essentielle au bon développement de l'individu : le but de l'intégration n'est pas de remplacer une culture par celle du pays d'accueil ; il en est de même pour la religion.
- Le problème de la reconnaissance des diplômes dans le pays d'accueil reste un obstacle à l'emploi.

LOGEMENT

La problématique du logement et de l'hébergement en tant que telle est apparue dans nos échanges comme une considération majeure et il semble qu'un approfondissement de la question doive particulièrement être effectué ainsi que l'appréhension du sujet comme un droit fondamental.

- Les places d'hébergement ne sont pas suffisantes pour pouvoir accueillir toutes les personnes qui arrivent.
- Il n'existe pas vraiment de solutions durables pour l'accès à des logements décents.
- Les procédures administratives d'accès au logement longues, complexes et difficilement compréhensibles pour ceux qui n'y sont pas familiers.

Salomé Brun – Marc van den Reeck – Daniel Guéry